

VIOLENCES CONJUGALES

Liliane DALIGAND¹

Professeur émérite de médecine légale,
Psychiatre des Hôpitaux, Lyon
Expert de justice, cour d'appel de Lyon

1. **Introduction-** Les femmes sont les victimes préférentielles des violences dans le monde, quel que soit leur âge, leur milieu, leur culture ou leur religion. Elles sont victimes de toutes les formes de violence : blessures physiques, psychiques mais aussi viols, mutilations, mariages forcés et elles sont particulièrement victimes de violences conjugales ou domestiques. Les chiffres sont impressionnants :

30 % des femmes dans le monde en seraient victimes.

10 % en France

60 à 70 % au Népal qui semble être le pire pays au monde pour les femmes, selon la directrice d'une ONG²

2. **UN FLEAU-** La violence conjugale, fléau social longtemps occulté en France, est aujourd'hui reconnue et de récentes enquêtes françaises (Enveff 2000³, portant sur 6970 femmes de 20 à 59 ans, rapport Henrion 2001 sur la santé des femmes victimes) en attestent l'ampleur. Une femme sur 10 déclare avoir été victime de violence conjugale au cours de l'année.

Ces violences peuvent être verbales (insultes), psychologiques (mépris, ignorance de l'autre), financières (privation de toute ressource etc.) mais aussi physiques avec blessures et sévices sexuels, jusqu'au viol et au meurtre. Elles peuvent conduire les victimes au suicide ou à l'homicide.

3. Le recensement des décès liés aux violences conjugales a confirmé le risque mortel :

Une femme en meurt tous les deux à trois jours en France ;

Un homme en meurt tous les 16 jours (dans un cas sur 2 la femme auteur de l'acte subissait des violences de sa part).

31% des crimes conjugaux sont liés à la séparation.

4. Blandine l'a écrit ainsi dans une lettre qui pourrait s'intituler : **une mort annoncée** :

« Je sais que je voulais partir, moi, si lui ne savait pas. Alors la vie devint intenable. Menaces de mort, coups, méchancetés, pleurs même... comédie à la maladie... tout y passa. Je ne pus plus dire que je voulais partir sous peine de le voir entrer dans une fureur redoutable. Il ne se sentait plus par moment... et une jalousie... je ne pouvais plus rien faire et s'il avait pu m'empêcher d'aller travailler pour que je ne rencontre personne, il l'aurait fait. Il ne pouvait comprendre que je ne l'aimais plus et

¹ Auteur de « Violences conjugales en guise d'amour », Albin Michel, 2006.

² National Géographique, Népal la malédiction de naître femme, p. 60-75, juin 2014.

³ Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France.

que je ne voulais plus de cette vie où il n'y avait plus que lui, moi et Ludovic, et surtout personne d'autre, plus d'amis, plus de famille, rien.

Sa fierté, son orgueil étaient touchés par le fait que je ne l'aimais plus. Je veux que tu fasses... je veux que tu me ré aimes. Si tu le veux, tu le pourrais... insensé ! Son angoisse, il la déballait sur moi, et des soirées entières il me persécutait en me disant des choses méchantes et injustes. Mes nerfs qui avaient déjà subi quelques dégâts au cours de toutes ces années (où j'ai toujours voulu cacher nos peines à tout le monde pour ne pas faire de soucis !) se dégradent de plus en plus. Je ne sais comment encore je peux tenir ?

Un mal moral, psychique, devient à certains moments tellement forts que j'en ai la nausée. Comme tout cela est dur...

Un écœurement de la vie, de tout... Un cauchemar perpétuel... Comment cela va-t-il finir ? La peur qu'il mette à exécution ses menaces de mort me hante à chaque minute, oh ! je n'en peux plus. Pourquoi ne peut-il pas comprendre que je veuille vivre autrement, libre de mes actes, de ma vie. Je ne suis pas une chose qu'on prend, puis qu'on laisse. Je suis une personne indépendante, avec mon caractère, mes réactions, mes désirs, mes peines... »

Blandine écrit ces mots le 20 avril 1984. Le 9 mai 1985, elle meurt, comme elle l'avait annoncé, abattue par Luc, son mari. Luc a été condamné à 18 ans de réclusion par la cour d'assises du Rhône.

5. VIOLENCE : ECHEC DU RAPPORT AMOUREUX.- Le rapport dit amoureux qui n'est pas soumis au désir de l'autre, c'est-à-dire le désir de vie pour l'autre, et le désir de vie de l'autre pour soi, est sous l'emprise des pulsions qui visent toujours la possession de l'autre réduit à l'état d'objet consommable. L'autre du rapport amoureux n'est plus Autre dans sa radicale altérité, celle qui échappe à toute prise dans l'imaginaire ; il est seulement l'objet de la satisfaction de l'ensemble des pulsions et plus particulièrement de la pulsion génitale.

6. Mais cet objet, quelles que soient les prises pulsionnelles, ne peut jamais être entièrement consommable (hormis le meurtre et encore...). Il persiste en quelque sorte un reste inassimilé et inassimilable qui est dans l'ordre de la vie ou, mieux, de l'esprit, autrement dit de la parole. C'est ce reste trouble que le violent veut réduire en particulier au silence. La réduction de ce reste du sujet à la position d'objet se fait par la voie charnelle, là où le verbe s'incarne.

7. La réduction à la chair muette se fait par la violence. Elle s'accomplit par la violence verbale dont le discours injurieux, la dérision, le lavage de cerveau. Le langage du violent se condense en une série de dépréciations, d'injures qui limitent l'interlocuteur à une chair représentée en décomposition, à une substance seulement consommable comme déchet.

8. La réduction de l'autre peut se faire également par les coups qui meurtrissent la chair et en laissant des traces en marquent la vulgarité périssable. L'incarnation du langage est rendue

manifestement inadéquate en ce lieu de pourriture. Communément cette réduction s'exaspère car il y reste toujours l'inatteignable qu'est la vie manifeste. Ceci conduit progressivement au meurtre réel ou fantasmé : « ta vie m'appartient ».

9. Le viol est une mise en scène d'appropriation d'une chair privée de toute parole, de tout acte dans l'inhibition, de tout plaisir, de toute sensation souvent. C'est le basculement d'un acte de vie en acte de mort, même si cet acte ne va pas jusqu'au meurtre.

10. La violence du rapport dit amoureux vise, au fondement, à détruire le corps de la femme médiatrice du désir et de la mise en vie. La femme, dont le corps est lieu de vie, est redoutée par l'homme qui refuse ce qui parle en lui pour Elle. Car la femme est l'autre essentiel du langage, l'Eve qui a fait assomptionner l'homme à l'esprit et lui a permis d'être associé à la transmission du don de vie. La femme en sa chair et en sa parole est un lieu de médiation pour l'homme qui ainsi trouve sa place dans le courant de la vie. D'où l'abondance totalitaire de la violence du refus.

11. **ORIGINE DE LA VIOLENCE AU MASCULIN.**- Certains auteurs mettent en avant les raisons hormonales, biologiques, ou même physiques. D'autres des raisons sociales (milieu social défavorisé, précarité, chômage) ou encore l'alcoolisme, etc. En fait, la violence traverse toutes les classes sociales et il n'est pas nécessaire de présenter des maladies pour s'y adonner. Quant aux facteurs liés à la précarité, ils sont adjutants ou révélateurs. L'origine de la violence est à rechercher dans l'échec de la structuration du masculin lié à l'enfance du sujet.

12. **L'échec du masculin.**- L'échec de l'identification imaginaire et symbolique au père par le fils est le fondement de l'échec du masculin. L'identification d'un être ne peut se limiter à l'identification imaginaire, à ce qui se voit, se sent, se perçoit et qui conduit à la reproduction des gestes, des comportements, des expressions vocales, des réactions émotionnelles et sentimentales, des mimiques de joie, de tristesse, de stupéfaction etc., que l'enfant prend dans celui qu'il admire et/ou qu'il craint et dont il souhaite prendre la place auprès de sa mère : son père ou un substitut paternel.

13. L'identification symbolique est celle qui ne se voit pas qui n'est pas l'imitation, l'empreinte visible du personnage paternel mais de ce qu'il dit, non pas en tant qu'être particulier mais de ce qu'il dit dans la place qu'il occupe, à savoir cette place métaphorique du père fondamental, de celui qui est la source du verbe réglé par la loi de l'homme qui est la loi du langage : l'identification symbolique ouvre au langage et à la parole. L'enfant, être parlant, marqué du symbole devient fils de l'homme.

14. Cet échec de l'identification symbolique a ses soubassements dans les aléas relationnels de l'enfant à sa mère durant ses 3-4 premières années. Pour que l'enfant acquiert sa capacité d'être, accède à sa structure de personne, à son individualité, il est nécessaire que la mère satisfasse les pulsions de son enfant dans la proximité des chairs mais pas dans la confusion des êtres. Elle doit s'assurer de la coupure d'avec lui par l'introduction au langage dont les cris de l'enfant témoignent qu'il y baigne et qu'il aspire à y entrer. Le langage maintient l'entre-deux de la coupure et assure le

lien par la parole. Dès l'oralité, lors de la tétée la mère conjoint le lait du sein, objet de satisfaction pulsionnelle, au « lait des mots » (F.Dolto) qu'attend le petit être doué originellement du langage. C'est la capacité langagière qui resurgit plus fort à chaque coupure entre la mère et l'enfant (le sevrage, la propreté, le miroir, la marche) et qui installe la mère dans cette position d'interlocutrice fondatrice de vie. La mère se révèle l'Autre du langage et de la parole.

15. Lorsque le petit garçon découvre l'organe génital par les sensations pulsionnelles qu'il lui donne et que lui est révélé dans le même temps que sa mère ne possède pas cet organe si central pour lui, il ne peut le croire : celle qui a tout pouvoir doit, malgré les apparences, aussi l'avoir. S'il n'est pas visible, il est forcément présent mais caché et c'est cette accession à la présence/absence au corps de la mère de l'objet convoité qui fait qu'elle est représentée comme la toute puissante déesse-mère. C'est à ce moment là que l'organe pénien qui n'est plus réduit à sa seule représentation organique, tend à se parer d'une autre puissance qui tient à son évanescence même et que les psychanalystes appellent le phallus. Ce phallus, on peut donc l'avoir sans le montrer et ne pas l'avoir tout en possédant sa représentation. Il peut être de toute façon perdu.

16. Ainsi la partie d'élaboration structurale ne peut plus se jouer là à deux entre la femme mère et le petit homme en devenir, mais à trois ou mieux encore à quatre. Le père introduit dans la partie engagée est le quatrième, avec la mère, l'enfant et le phallus qui est partout et nulle part : « *il court, il court le furet* » comme l'évoque J. Lacan. Pour que l'enfant perçoive que le phallus est le moteur relationnel entre les êtres et plus particulièrement entre un homme, son père, et une femme, sa mère, il y faut cette sorte de transfert du corps maternel au corps paternel sans assurance que l'homme ou la femme le possède et le conserve. Mieux, c'est à partir du moment où l'enfant est coupé et de son père et de sa mère et qu'il est mis dans une radicale différence avec quiconque qu'il va devoir, pour rencontrer les autres, accepter que ce phallus toujours manquant soit le moteur d'une demande, d'une parole faite à l'autre pour rendre compte du manque et la sollicitation de son éventuel comblement. Si la partie ne se joue pas à quatre, si le père est exclu, absent, muet ou destructeur et qu'ainsi le tiers relationnel disparaît, l'enfant n'est plus que dans un face à face avec une mère toute puissante ou une femme qui lui ment sur la possession phallique et qui de toute façon le prive de ce qui, manquant, est tellement désiré. Elle le lie à elle dans cette même concupiscence de l'objet vital.

17. Dès lors la femme apparaît comme celle qui prive l'homme de tout pouvoir, qui recèle en elle les secrets de la vie et dont le ventre en est le sanctuaire inexpugnable. Toute expérience de cet homme dépossédé avec une quelconque femme lui montre à l'évidence qu'il est pour peu de choses dans la conception. La banalité répétitive du geste fécondateur l'empêche de prendre en considération tout instant de l'insémination. C'est la femme qui détient le pouvoir d'originer un enfant en elle-même, de le couvrir pendant neuf mois et de le présenter à la naissance comme son œuvre personnelle. L'homme qui se vit dans cette privation, est sans pouvoir, ne peut décider de rien. Et s'il veut se

reproduire, n'étant même jamais sûr d'être l'auteur de cette petite participation, il doit en passer par la certification de la femme.

18. Comme le souligne Françoise Héritier : « *Une spécificité féminine ne pouvait paraître qu'un apanage exorbitant, non fondé : les femmes font les enfants des deux sexes* »⁴. Que la femme se reproduise en faisant des filles pourrait se comprendre, mais que pour se faire un fils l'homme doive passer par la femme est intolérable. Mais dans cette ligne conceptuelle « *si seules les femmes sont fécondes, elles sont aussi les seules responsables de la stérilité* » ajoute F. Héritier. Pour toutes ces raisons, le ventre de la femme, lieu où la toute la puissance féminine est à l'œuvre, est l'ennemi de l'homme frustré. Et l'on comprend pourquoi, lors d'une grossesse, même acceptée par le compagnon, lorsque les premières manifestations physiologiques sont perceptibles, il fuit car il va se trouver avec une femme inconnue manifestant sa puissance dans la gestation d'un nouvel étranger. Pour les mêmes craintes, les femmes sont frappées au ventre avec ou sans grossesse car c'est bien là le sanctuaire phallique source de re-création.

19. En ce cas l'homme dépossédé n'est jamais entré dans la sexualité. Ainsi le viol est une agression au ventre de la femme mais pas une agression sexuelle. Le viol est tout sauf sexuel⁵. Il est dans les croyances abyssales de la dépossession du Graal phallique. C'est dans cette perspective que l'on sait bien que le viol est le plus souvent répétitif, qu'il peut aller jusqu'au meurtre de la femme avec éviscération dans l'espoir d'accéder à l'objet inconnu.

20. Dans la même configuration, l'homme jaloux suspecte en permanence sa femme de le tromper. Il a tout homme pour rival, parfois les plus prestigieux, parfois que des inconnus dont il ne cherche même pas l'identité. Il est sûr que sa femme trouve chez chacun, chez tout autre individu masculin, ce qu'il n'a pas, ce qui ne lui a pas été donné ou ce qui lui a été ravi par celle qui ne l'a pas mis au monde.

21. Tous les experts ou ceux qui s'occupent des violences faites aux femmes et les victimes elles-mêmes l'ont remarqué : les hommes agresseurs sont pratiquement toujours des hommes qui ne parlent pas. Cette déficience de la parole est le symptôme de leur non-accession à la virilité. Lorsque l'enfant, vers quatre ans, joue la tragi-comédie oedipienne, il quitte sa mère déesse pour un père interdicteur qu'il espère, lui, tout puissant. Or ce dernier ne l'accueille pas pour une transmission de la puissance phallique, mais au contraire lui révèle que nul n'a cette puissance et que chacun en revanche est autorisé à la solliciter chez tout autre, à l'exception de son père et de sa mère, ce qui interdit l'inceste.

22. Par là même, le phallus devient « le signifiant manquant »⁶ pour chacun, source du désir porté par une parole : demande pouvant être adressée à tout autre humain, semblable dans l'espérance portée par cette recherche et différent par les expériences événementielles de son histoire. Le jeu oedipien a

⁴ F. Héritier, *Masculin/féminin II, dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, Paris, 2002.

⁵ L. Daligand, D. Gonin, *Viol comme violence*, In *Violence et victimes*, Méditations, Lyon, 1993,2000.

⁶ J. Lacan, *Le désir et son interprétation*. Livre VI, La Martinière, 2013

pour tâche de donner au petit garçon non l'obscur objet désiré mais le moyen de la recherche qui ne cessera de l'animer, même et surtout après la coupure radicale de l'interdit de l'inceste, castration symboligène.

23. Le petit garçon qui réussit au masculin est celui qui, marqué par la castration symboligène, accepte son manque parce que le jeu oedipien lui a donné la parole qui est en quelque sorte son moteur de recherche. Il ne rencontre plus la femme comme cette voleuse d'organe, comme cette toute puissante qui rejette l'homme dans les ténèbres extérieures et dont la parole est redoutable parce que mensongère. Elle se révèle l'Autre de la parole, l'éternelle nouvelle Eve qui peut recevoir la demande masculine et dont, à égalité (de la même humanité : *Ish* et *Isha* en hébreu, Genèse 2.23), l'homme peut recevoir la sienne. Il n'y a pas de rivalité entre l'un et l'autre, pas de complémentarité non plus, il y a deux êtres entre lesquels naît le tiers de la parole.

24. C'est dans la parole engagée par un homme et une femme qu'est la véritable conception de la figuration sans cesse renouvelée de cette présence/absence qui fait accéder l'un et l'autre à un au-delà du plaisir de la conception charnelle, du lien de dépendance. Cet au-delà où chacun se trouve dans sa dimension sexuelle créatrice.

25. **ORIGINE DE LA VICTIMISATION CHEZ LES FEMMES.-** A les entendre, il apparaît que souvent elles n'ont pas pu entrer, au cours de leur histoire infantile avec le couple parental dans une dynamique triangulaire d'ouverture à la différence des sexes. Souvent se repère une défaillance maternelle et aussi paternelle. En difficulté d'entrer dans un processus d'identification à la mère, elles ne se situent souvent que dans une sorte de duplication maternelle : «*Je suis la réplique de ma mère*», elle-même victime, soumise, voire violée. C'est aussi et surtout une impossibilité ou une difficulté d'identification symbolique à un père violent qui ne se révèle en rien soumis à la loi.

26. Elles arrivent ainsi à la formation de leur couple avec un handicap majeur : une grande difficulté pour se faire reconnaître comme femmes, car elles ne le sont pas elles-mêmes à leurs propres yeux, n'ayant pas été instituées comme telles. Elles souhaitent dans la rencontre avec un homme trouver un autre qui pourra faire ce travail non accompli antérieurement au sein du couple parental. Souvent ces filles qui enfants ont été victimes ou témoins de violence, entrent précocement et rapidement dans un couple, avec « le premier venu ».

27. Elles choisissent un homme « en miroir », lui aussi banni du désir, infirme de la parole. La seule communication possible n'est pas dans l'ordre de la parole, de la réciprocité d'une relation intersubjective. Dans ces couples ainsi formés, la femme n'est plus que récepteur, elle ne fait que recevoir : jugements, dépréciations, grossièretés, injures, menaces et coups.

28. Donc, pour ces femmes qui déjà ont une sorte d'état antérieur, le choix du partenaire, du conjoint, est marqué par les particularités de leurs histoires infantiles. Même si rien jamais ne justifie

la violence faite aux femmes, il peut y avoir du côté des femmes une prédisposition à la rencontre d'un conjoint violent.

29. Le choix du partenaire, souvent marqué « du coup de foudre », est une rencontre sans parole, dans l'immédiateté, la brutalité, la soudaineté dans la collusion d'imaginaires. Le choix peut se faire par similitude : « *on était tout pareil* », « *on pensait la même chose, on disait la même chose, on faisait la même chose* ». On est dans le même et pas dans la différence. Aux yeux de la femme qui deviendra victime, les premières images de l'homme qui deviendra violent sont des images de séduction. Il était, disent-elles, séduisant. Puis viennent d'autres mots, d'autres images : « grand, fort, violent » parfois « il avait besoin de câlins », « il était beau parleur » rarement viennent les mots « attentionné, soucieux de moi » « intelligent ». L'attrait n'est pas de l'ordre du lien, du respect de l'altérité. Souvent, il est fait référence à des images du père. Comment était-il, comment le voient-elles? « *Il était grand, il était fort* », et aussi « *il était violent, il était froid, il ne parlait pas* ».

30. **LES EFFETS DE LA VIOLENCE.**- La violence ébranle la clé de voûte, la pierre angulaire sexuelle, entraîne la dislocation et la brisure des lignes de forces structurelles. Le corps comme atomisé, désorganisé en tant que sanctuaire du langage est désertifié par la parole. La victime morcelée et effondrée est réduite au silence et surtout au totalitarisme de la sensation brute.

31. La victime se réfugie dans la réorganisation de ce qui lui reste : son imaginaire. Elle ne parle toujours pas, mais elle pense. C'est un **remâchage** plus ou moins informe des sensations, des impressions qui parfois paraissent n'avoir aucun sens mais auxquelles elle s'accroche comme pour empêcher que le tissu de son histoire ne se déchire sous l'impact de la violence. Cet imaginaire laissé à sa propre anarchie épuise la victime par l'énergie dépensée dans d'indéfinis contresens. La **fatigue** s'impose irréductible comme un symptôme majeur.

32. La victime est toujours sous **emprise**. La pulsion d'emprise, cette volonté de dominer l'autre, de le réduire à un objet manipulable, passe spectaculairement par la chair meurtrie, par l'abus sexuel ou les injures. Mais surtout c'est une force qui vise à couper ce qui lie la tête au corps. Le corps martyrisé devient souvent inerte, inhibé et peu sensoriel alors que la tête occupe toute la place par son hyperactivité de pensée. L'emprise se fait là où ça pense et non là où ça parle.

33. Si l'emprise n'est pas totale, n'a pas éliminé le corps au seul bénéfice de la tête, la victime conserve une chair réduite aux seules sensations injectées par l'agresseur. Celles-ci constituent un corps étranger fiché dans la chair dont la victime ne peut se défaire, mais surtout elles sont une source qui impose des sensations exaspérées et des émotions irrépressibles.

34. **La culpabilité** est ce qui marque toute victime. C'est avec elle et par elle que le rapport à l'autre peut à nouveau s'établir. Encore faut-il que la culpabilité soit acceptée par les interlocuteurs : entourage, associations d'aide aux victimes, thérapeutes, etc.

35. Tout trauma entraîne une modification de l'image du moi traduisant une atteinte dans l'ordre symbolique et se cristallisant sous un affect : **la honte**.
36. Le sensationnel dans sa brutalité traumatisante et totalisante s'oppose au ressenti et l'annule. Le ressenti est de l'ordre de l'intime. Les sensations imposées par la violence annulent toute révélation de l'intime.
37. Avant toute exclusion sociale, la victime est comme énucléée d'elle-même. La victime exclue de sa parole n'a comme refuge pour continuer à vivre que l'imaginaire.
38. L'évanescence de la place exige un recentrage dans des images désormais sans lien avec l'extérieur et sans fin dans des répétitions d'un monde circulaire fermé à celui des autres. Cet imaginaire, replié sur lui-même dans son totalitarisme obligé, maintient l'exclusion.
39. **LES EFFETS SUR LA SANTE.-** Selon le rapport Henrion, les effets des violences se constatent en traumatologie, en psychiatrie, en gynécologie et obstétrique, en pathologie chronique.
40. **Les lésions traumatiques.** Souvent multiples, elles sont d'âge différent et de nature variée : érosions, ecchymoses, hématomes, contusions, plaies, brûlures, morsures, traces de strangulation, mais aussi fractures. Elles siègent principalement au visage, au crâne, au cou, aux extrémités, mais peuvent être dissimulées par des lunettes, le maquillage, les vêtements.
41. **La pathologie psychiatrique.** Les **dépressions** frappent plus de 50% des femmes victimes de violences conjugales. Elles sont caractérisées par une perte d'estime de soi, un repli sur soi, des troubles du sommeil et de l'alimentation, des idées et/ou des tentatives de suicide. Les abus de substances psychoactives sont fréquents : tabac, alcool, drogues, médicaments. Les troubles psychosomatiques font régulièrement partie du tableau clinique. Des troubles cognitifs : difficultés de concentration et d'attention, pertes de mémoire sont constamment rencontrés.
42. De nombreuses femmes victimes de violences conjugales présentent tous les signes d'un syndrome psychotraumatique, syndrome commun à toutes les personnes qui ont subi un traumatisme grave.
43. Dans l'ensemble, les femmes victimes de violences conjugales reçoivent 4 à 5 fois plus de traitements psychiatriques que dans la population générale.
44. **Les troubles gynécologiques** sont dus aux violences sexuelles elles-mêmes ou à l'impact des autres formes de violences sur l'image que la femme a de son propre corps. Des violences découlent des troubles de la sexualité : dyspareunie, vaginisme, anorgasmie et des troubles des règles.
45. **Les conséquences obstétricales.** La grossesse est un facteur déclenchant ou aggravant les violences conjugales. 40% des femmes battues rapportent avoir subi des violences " domestiques " pendant leur grossesse.

46. Les violences physiques peuvent entraîner des avortements spontanés, des ruptures prématurées des membranes et des accouchements prématurés, des décollements placentaires suivis de souffrance et de mort fœtale, des hémorragies, voire des ruptures utérines.

47. **Les pathologies chroniques.** Elles nécessitent un traitement continu et un suivi régulier. Elles sont susceptibles d'être aggravées par les violences que ce soit des affections pulmonaires, des affections cardiaques, ou des troubles métaboliques. Il peut être difficile pour la femme de suivre son traitement ou de consulter, du fait de son asthénie, de son mauvais état de santé physique, d'un état dépressif ou parce que son mari contrôlant ses faits et gestes perturbe les soins.

48. Les violences conjugales sont **une des causes de mortalité** des femmes. La mort peut être l'issue ultime de la violence qu'il s'agisse de suicides, d'homicides ou de décès dus à des pathologies en lien avec la violence, telles que lésions du foie, ruptures de rate par exemple.

49. **LES ENFANTS EXPOSES A LA VIOLENCE CONJUGALE.** -Lorsque la violence conjugale règne dans la famille on peut affirmer que celle-ci est en guerre civile. Une exposition chronique à la violence conjugale entraîne chez les enfants témoins/victimes un grand nombre de conséquences souvent dommageables à leur développement :

- un engourdissement psychique par adaptation à un environnement dangereux, avec des symptômes d'émoussement (restriction des affects) ;
- certaines formes de régression développementale ;
- le sentiment d'un futur sans lendemain.

50. Les enfants témoins/victimes dans leur jeune âge se confondent avec l'agresseur et/ou la victime, submergés par des sensations charnelles sans médiation langagière. Les conséquences sont souvent visibles dans l'immédiat, mais les enfants semblent parfois, par leur attitude, étrangement non concernés, alors que les bouleversements sensoriels réapparaissent plus tard dans l'adolescence et l'âge adulte.

51. Ces perturbations resurgissent en même temps qu'un nouveau vécu de violence où la transmission générationnelle se révèle et s'impose.

52. L'enfant de couple violent est très souvent dans l'incapacité de témoigner de la violence parentale : il veut protéger ses parents, dont il se sent de toute façon redevable. Mais il est souvent également dans l'incapacité de reconnaître ce qui lui fait véritablement violence.

53. Plongé dans un monde de culpabilité et de honte, il se sent fautif toujours, et logiquement puni en conséquence. La culpabilité est souvent liée à un sentiment d'incapacité à intervenir, sorte de lâcheté alors qu'il se voudrait le sauveur de sa mère. Mais s'il s'interpose physiquement dans le conflit il est en danger de recevoir un coup ou d'être blessé.

54. L'enfant exposé aux violences familiales est donc un enfant en risque d'être gravement atteint dans son humanité et de transmettre ses insuffisances à d'autres qu'il rencontrera ou procréera. La probabilité d'être victime de violence conjugale est multipliée par trois lorsqu'on a été témoin de violence familiale dans sa famille.

55. **EN CONCLUSION.-** La gravité des conséquences de ces violences impose la protection des victimes directes et indirectes, la prévention de la répétition des violences, en articulant soins et justice pour les victimes comme pour les auteurs, sans oublier la formation de tous les professionnels amenés à repérer, accueillir, aider et accompagner victimes et auteurs de violence dans le couple.

56. Les principales mesures du **plan de lutte 2014-2016** contre les violences faites aux femmes s'organise selon trois axes :

Axe 1 : Organiser l'action publique autour d'un principe d'action partagé : aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse

Axe 2 : Protéger efficacement les victimes

en renforçant l'ordonnance de protection (loi du 7 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes)

en généralisant le téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger (TGD)

Axe 3 : Mobiliser l'ensemble de la société

en particulier les agents du service public et les professionnels à travers un programme transversal de formation initiale et continue

en prévenant et luttant contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines

en informant et sensibilisant le grand public.

57. Un rapport a été remis en novembre 2014 au ministre de la Santé pour l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des femmes victimes de violences⁷. Il préconise : « *en tout point du territoire, une organisation des ressources doit exister, être formalisée et connue, qui garantisse un parcours de prise en charge pluridisciplinaire et co-responsable entre des partenaires expérimentés et formés pour permettre aux victimes de se reconstruire après les violences* ».

⁷ M. Fontanel (ARS Alsace), Dr P. Pelloux (SAMU Paris), Dr A. SOUSSY (UMJ de Créteil).

